

### *Les élections, comment ?*

Les enfants de CE2-CM1-CM2 et de CLIS (à partir de 7 ans et scolarisés à Cany) sont **électeurs**.

Les enfants de CM1 et de CM2, ainsi que les enfants de CLIS d'âge CM1 ou CM2 (scolarisés et habitants à Cany) sont **électeurs et éligibles**.

Il y a **13 élus pour deux ans**.

Le conseil est renouvelé par moitié chaque année.

Les candidats doivent se déclarer volontaires et doivent faire remplir les **feuilles d'autorisation par leurs parents**.

La campagne est lancée : les candidats doivent proposer des idées, faire des affiches...

Il n'y a plus qu'à voter : choisir le(s) candidat(s) les plus convaincants.

Alors, si tu es intéressé(e) par le Conseil Municipal d'Enfants, **inscris-toi** sur la liste de candidature **avant le :**

**14 JANVIER 2010.**



Et surtout, n'oublie pas de voter le :

**28 JANVIER 2010.**

**La carte d'électeur est indispensable pour pouvoir voter**

### *Comment travaille-t-on ?*

A l'issue des élections, les conseillers enfants choisissent une commission dans laquelle ils pourront réaliser des projets.

Les réunions ont lieu en général le mercredi en fin de matinée et durent au maximum 1H30; ce seront des réunions de travail. Elles seront complétées de réunions plénières qui réuniront le conseil des enfants, le maire et les responsables du C.M.E.

#### *Exemples de projets dans les commissions :*

Commissions Communication

Réalisation d'un blog C.M.E....

Sports Loisirs et Culture

Mise en place d'un terrain de jeux pour les petits...

Solidarité

Lutte contre le racisme

Entraide inter-générationnelle...

Cadre de vie

Organisation d'une « Journée sans voiture »

Mise en place d'un « pédibus »



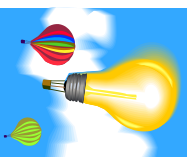
- Droit à la liberté d'opinion :

« Dès que tu es capable, tu as le droit de donner ton avis à propos de tout ce qui te concerne. »



- Droit à la liberté d'association :

« Tu as le droit de t'associer à d'autres personnes et de participer à des réunions. »



## Le Conseil Municipal

d'Enfants,

*Qu'est-ce que c'est ?*



C'est un moyen pour toi, enfant, de participer à l'amélioration de la vie de la commune et de ses habitants en t'exprimant et en agissant.



C'est aussi un lieu d'apprentissage de la démocratie qui permet de mieux comprendre le fonctionnement de ta commune, et également un apprentissage de la vie et d'écoute des autres tout en montant des projets.

